



COMMUNE DE CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15

Décision du Maire 2016-001– Nomenclature ACTES : 1.1.

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE DEMOLITION DU HANGAR DE LA FRICHE NEYER

Le Maire de la commune de Chavannes-sur-l'Étang,

VU la délibération n°2015-062 du 27 novembre 2015 donnant pouvoir au Maire pour la démolition du hangar de la Friche Neyer rue des Bouleaux,

DECIDE :

ARTICLE 1 Le Maire décide d'attribuer les travaux de démolition à l'entreprise Sarl BOECHE Franco, domiciliée à Montreux-Vieux, pour un montant de 4 700 euros H.T.

ARTICLE 2 Le Maire est autorisé à signer la commande et tout document afférent à ce dossier.

ARTICLE 3 Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

ARTICLE 4 Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Fait à Chavannes-sur-l'Étang, le 7 janvier 2016.

Le Maire,
Vincent GASSMANN